

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/350

**Objet : Approbation du rapport d'évaluation de la première année du
Pacte local des solidarités**

Séance du mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 13 novembre 2025, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de
membres

En exercice : 35

Présents à la
séance : 25

Excusés
représentés : 6

Absents : 4

* Arrivée à 18h35 au cours de la
présentation du point n°2

** A confié son pouvoir à S
.Mercieca jusqu'à son arrivée à
18h40 au cours de la présentation
du point n°3

***Arrivés à 18h40 au cours de la
présentation du point n°3

**** A confié son pouvoir à S Van
Waerbeke jusqu'à son arrivée à
19h34 au cours de la présentation
du point n°7

***** A quitté la séance à 21h02
après le vote du point n°19,
dernier point à l'ordre du jour

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus
M'Boudou, Kykie Basseg**, Souad Medani, Fabrice Deraedt,
Véronique Gauthier*, Serge Mercieca, Annabelle Mallet,
Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Noureddine
Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi****,
Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebiak****, Christian Amar
Henni***, José Peres***, Christine Tisserand, Sandanakichenin
Djanarthany, Pierrick Brousseau Erick Couturier, Yvrose
Jameau

Excusés représentés :

Claudine Cordes à Gilles Melin, Sylvie Deforges à Marcus
M'Boudou, Valérie Marion à Stéphane Raffalli, Nejla Toptas à
Souad Medani, Jérémy Kawouk à Aurélie Monfils, Laurent
Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et
peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article
L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
19 novembre 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/350

Objet : Approbation du rapport d'évaluation de la première année du Pacte local des solidarités

Parentalité

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Sémira LE QUEREC, Adjointe au Maire chargée des Activités Educatives, des Relations avec les parents d'élèves et de l'Aide à la Parentalité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire du Premier ministre n°5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations,

VU la délibération n°2024/119 sur la création du statut communal de parent solo lors du Conseil municipal du mercredi 22 mai 2024,

VU la délibération n°2024/309 en date du 20 novembre 2024 relatif à l'autorisation de signature de la convention financière du Pacte local des solidarités,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis favorable de la commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 12 novembre 2025,

CONSIDÉRANT que le Pacte Local des Solidarités a permis, depuis un an, de structurer et de renforcer les actions menées en faveur des familles monoparentales rissoises,

CONSIDÉRANT que parmi les mesures mises en œuvre figurent les deux actions suivantes :

- La création d'un Point Information Familles Monoparentales au 10 place Jacques Brel ;
- L'organisation du dispositif "Un temps pour soi", offrant aux parents solos des temps de répit et d'échanges hebdomadaires.

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE les termes du rapport d'évaluation de la première année du Pacte Local des Solidarités, annexé à la présente délibération.

2025/

PRECISE que le rapport d'évaluation sera transmis à la Préfecture de l'Essonne.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **25 NOV. 2025**

Publié le : **25 NOV. 2025**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme

Stéphane Raffalli

Maire de Ris-Orangis

Conseiller départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par :

STEPHANE RAFFALLI

Le 24/11/2025 à 17:04



Rapport d'évaluation de la première année du Pacte Local des Solidarités

Le Conseil municipal lors de la séance du 22 mai 2024 a adopté le statut du parent solo comportant différentes mesures.

Dans le cadre du Pacte local des solidarités, une priorité locale a été retenue, à savoir le soutien aux familles monoparentales rissoises notamment sur le Point Information Familles Monoparentales et les Ateliers « un temps pour soi. »

Le Point Information Familles Monoparentales

L'ouverture du point information a eu lieu le 8 janvier 2025, au 10 place Jacques Brel.

Dans le cadre du déploiement du Point Information Familles Monoparentales, la Ville de Ris-Orangis a engagé un partenariat avec l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) afin de renforcer l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des familles monoparentales.

L'UDAF, acteur reconnu de l'accompagnement familial et de la médiation, intervient bimensuellement au sein du Point Information Familles Monoparentales, aux côtés de la référente parentalité de la Ville.

Les échanges entre les professionnels de la Ville et de l'UDAF permettent une analyse partagée des besoins et une orientation adaptée vers les dispositifs de droit commun (CAF, MDS, France Travail, services municipaux...).

À terme, cette coopération vise à pérenniser la présence partenariale sur le site du Point Information, afin d'en faire un véritable espace ressources pour les familles monoparentales, combinant écoute et prévention.

La Fréquentation du point information :

- 59 familles monoparentales accueillies aux permanences les mercredis après-midi.
- 13 parents orientés via le PADM pour un complément d'information sur le statut communal du parent solo.
- 9 parents ont été orientés vers le service parentalité par le CCAS
- 1 parent orienté par le service Ris-Emploi

Le fonctionnement de cet espace se veut convivial (salle attenante à une cuisine) permettant d'accueillir les parents dans une ambiance « comme à la maison ». Les permanences permettent une mise en confiance progressive des familles et un meilleur repérage des situations fragiles.

L'articulation avec les partenaires (CAF, PADM, associations) facilite la prise en charge globale des différentes situations de chaque parent solo.

Les parents solos trouvent dans ce lieu une écoute bienveillante, des informations concrètes et un espace de répit.

Les ateliers « Un temps pour soi »

Parallèlement à l'ouverture du Point Information Familles Monoparentales, la Ville de Ris-Orangis a lancé le dispositif « Un Temps pour Soi », un programme d'ateliers entièrement gratuits, spécifiquement conçus pour les parents solos.

L'objectif de ces ateliers est de leur offrir un espace de répit, de bien-être et de renforcement du lien social, tout en favorisant la valorisation personnelle.

Entre mars et juillet 2025, 12 ateliers ont été organisés au 10 place Jacques Brel, dans un cadre convivial et chaleureux, suivant un rythme régulier les mercredis après-midi et certains samedis.

Les thématiques proposées étaient variées et accessibles à tous :

Ateliers créatifs : crochet, couture, confection de produits d'entretien et cosmétiques maison, favorisant la détente, le partage d'astuces et la revalorisation des savoir-faire.

Ateliers bien-être : séances d'automassage et de relaxation guidée pour apprendre à relâcher la charge mentale et prendre soin de soi.

Ateliers de médiation animale : moments partagés avec des animaux, très appréciés pour leur effet apaisant et leur capacité à renforcer les interactions parent-enfant.

Ces rencontres ont réuni 27 participants, dont plusieurs sont venus à plusieurs reprises, montrant une fidélisation progressive des familles. Les échanges entre participants ont permis de créer une dynamique de soutien mutuel : certains parents se sont revus en dehors du cadre de l'atelier, témoignant de la naissance de liens sociaux durables.

Les retours recueillis mettent en évidence :

- Un fort besoin de moments de pause et de respiration dans le quotidien souvent surchargé des familles monoparentales ;
- Un sentiment de valorisation personnelle et de reprise de confiance en soi ;
- Un plaisir à rencontrer d'autres parents vivant des réalités similaires, dans un espace neutre et bienveillant ;
- Une demande de poursuite et d'élargissement des thématiques (nutrition, sport doux, gestion du stress, estime de soi).

Ces ateliers contribuent à rompre l'isolement, à prévenir l'épuisement parental, et ainsi favoriser le bien-être mental et physique des parents solos rissois.

Les Actions hors les murs

Le point information familles monoparentales est également présent lors des **événements municipaux et animations estivales dans les quartiers et parcs**, permettant d'aller vers les familles et de toucher un public plus large.

Approuvé par délibération du Conseil municipal en date du *****

Stéphane RAFFALLI
Maire,
Conseiller départemental de l'Essonne